

THERAPIES PAR RADIONUCLÉIDES

INFO PATIENT

La médecine nucléaire est une branche de l'imagerie médicale qui utilise des produits radioactifs pour diagnostiquer des maladies, et parfois également pour les traiter. Les radionucléides sont des éléments radioactifs naturels (qui se trouvent dans la nature) ou artificiels, produits par des machines.

Les radionucléides utilisés pour les examens diagnostiques sont dans la très grande majorité des cas très faiblement radioactifs. Ceux employés pour les traitements le sont en général un peu plus.

Les traitements sont indiqués dans quelques maladies bénignes, principalement de la glande thyroïde, et surtout pour soigner certains cancers. Ils sont alors souvent associés à d'autres traitements.

La thérapie par radionucléides est un domaine médical actuellement en pleine expansion.

PRINCIPES DES TRAITEMENTS.

Tous les traitements sont basés sur le fait que les radionucléides émettent des rayonnements qui vont irradier localement le ou les tissu.s malade.s de manière assez spécifique, avec pas ou peu de dégâts aux organes voisins. Il s'agit d'une sorte de radiothérapie (des « rayons »), mais interne et plus ciblée sur l'organe malade. Pendant les 1ères heures ou les 1ers jours après le traitement, votre corps émet néanmoins un petit peu de rayons qui peuvent irradier votre entourage.

Pour limiter au maximum l'irradiation de vos proches, vous devrez garder vos distances vis-à-vis d'eux (et en particulier les jeunes enfants et les femmes enceintes) pendant un certain temps, quel que soit le traitement. Il est même possible que vous soyez hospitalisé.e pendant 1 jour à quelques jours **dans une chambre spéciale située à l'Unité 12, où vous ne pourrez pas recevoir de visites**. Ceci est nécessaire afin d'éviter d'irradier votre entourage.

Le nombre de séances de traitement est variable en fonction du type de la maladie, mais n'a aucun rapport avec sa gravité !!

PRÉCAUTIONS

Des précautions spécifiques sont nécessaires avant, pendant et après le traitement.

La nature de ces précautions et leur durée dépendent du type de traitement. Elles vous seront clairement expliquée par un médecin de médecine nucléaire.

Toutes les explications vous seront donnée par un médecin du service avant le traitement. Après avoir reçu les informations oralement et par écrit, et posé toutes vos questions, vous signerez un document pour marquer votre accord avec le traitement proposé et ses modalités d'application. **Ce document s'appelle un « consentement éclairé ».**

CONTRE-INDICATIONS

Grossesse et allaitement sont des contre-indications absolues à tout traitement.

Si vous êtes en âge d'être enceinte, un test de grossesse (examen d'urine) sera systématiquement réalisé avant le traitement. Si vous allaitez, il faudra arrêter définitivement avant de recevoir le traitement.

Si vous avez un désir de grossesse, la conception doit être reportée d'au moins 6 mois après le traitement pour éviter les risques de malformation ou de cancer du bébé, et ce quel que soit le partenaire qui a été traité. Une contraception efficace est donc indispensable pendant au moins 6 mois !

En fonction du type de traitement, d'autres contre-indications s'appliquent, par exemple en cas d'incontinence, d'impossibilité de comprendre les instructions qui vous seront données par le médecin, si vous avez besoin d'aide pour les activités de la vie quotidienne, si des enfants de moins de 6 ans vivent avec vous, si vos reins ne fonctionnent pas suffisamment, si vous n'avez pas assez de globules blancs, ...

Tous ces points seront discutés entre vous et le médecin du service avant de commencer le traitement.

PRÉPARATION POUR LES TRAITEMENTS

Dans tous les cas, l'indication du traitement est discutée entre au moins 2 médecins spécialistes, et souvent plus.

Le spécialiste qui s'occupe de votre maladie vous explique ensuite la proposition de traitement, et en informe votre médecin traitant.

Si vous êtes d'accord avec la proposition, vous serez vu en consultation par le médecin spécialiste en médecine nucléaire. C'est lui qui réalisera ensuite le traitement.

PRISE DE RENDEZ-VOUS POUR LA CONSULTATION

► Sur place

à l'accueil du Service de Médecine Nucléaire (**parfois aussi appelé service des « Isotopes »**)

bâtiment E4, étage -1

Place Van Gehuchten 4
1020 Bruxelles

► Par téléphone ou par fax

02/ 477 26 49 (fax: 02/477 24 32)

► Pas de rendez-vous par mail ou par internet

CONSULTATION AVANT TRAITEMENT

Emportez avec vous vos documents d'identité officiels et la prescription d'examen transmise par votre médecin. Ces documents sont indispensables pour la consultation.

N'oubliez pas votre **réquisitoire**, le cas échéant.

Lors de la consultation, vous recevrez toutes les informations concernant le traitement, **ses risques et ses contraintes** (par exemple, s'il faut une hospitalisation et quelle sera sa durée probable, si vous serez en incapacité de travail après), ainsi que **la préparation, ce que vous devez /pouvez apporter pour votre séjour**, et les **précautions à suivre avant, pendant et après.**

Le médecin vérifiera également avec vous s'il n'y a pas de contre-indications à ce que vous receviez le traitement.

Si besoin, l'un ou l'autre examen complémentaire sera réalisé avant de confirmer le traitement, pour s'assurer qu'il est bien le mieux adapté à votre maladie.

Pendant la consultation, vous pourrez poser toutes les questions que vous voulez. **Il est très important que vous compreniez bien tout ce que le médecin vous dira. N'hésitez pas à vous faire accompagner, surtout si vous ne parlez pas bien le français, le néerlandais ou l'anglais.**

En fin de consultation, si vous êtes d'accord avec la proposition, le médecin et vous signerez un document attestant que vous avez reçu toutes les informations que vous vouliez, et êtes d'accord de recevoir le traitement. Ce document s'appelle un **consentement éclairé.**

Vous recevrez également un/des documents écrits reprenant toutes les informations données par le médecin, que vous pourrez montrer à votre médecin traitant et/ou à une personne de confiance.

Le médecin nucléaire enverra un rapport de consultation à votre spécialiste, ainsi qu'à votre médecin généraliste **si vous en faites la demande.**

Le calendrier des traitements sera fixé avec le secrétariat.

REMARQUE: si le traitement nécessite plusieurs séances, vous reverrez en général votre médecin spécialiste et le médecin nucléaire entre chaque cure.

REPORT OU ANNULATION DU TRAITEMENT

La majorité des produits utilisés sont très chers (entre quelques centaines et plusieurs milliers d'euros !). Ils sont entièrement remboursés par la mutuelle moyennant l'accord du médecin-conseil, demandé par le service de médecine nucléaire.

Comme la commande est faite spécialement pour vous, à votre nom, ils ne peuvent pas être utilisés pour un autre patient.

Vous avez bien évidemment le droit d'annuler votre traitement à tout moment, sans devoir vous justifier.

Si vous souhaitez annuler ou déplacer votre traitement, **la firme qui produit le traitement doit être avertie à temps.**

Une fois la production lancée, elle ne peut plus être annulée. Le produit est fabriqué puis livré.

La date limite d'annulation vous sera précisée lors de la consultation avec le médecin du service. **Si vous souhaitez annuler ou déplacer votre traitement, n'oubliez pas de bien respecter ce délai, faute de quoi le produit vous sera entièrement facturé !**

Vous pouvez annuler ou déplacer le traitement

▶ en venant au secrétariat du service de médecine nucléaire,

▶ par téléphone ou par fax (02/ 477 26 49 (fax: 02/477 24 32)

▶ **uniquement entre 8 et 16h les jours ouvrables.**

▶ **Il n'est pas possible d'annuler le traitement par mail ou par internet !**

LE JOUR DU TRAITEMENT

Sauf indication contraire, il faut être à jeun. Un peu d'eau est autorisé.

Apportez avec vous vos documents d'identité officiels et votre réquisitoire, le cas échéant.

Ces documents sont indispensables pour le traitement. Si le traitement ne nécessite pas d'hospitalisation, vous vous rendez directement dans le service de médecine nucléaire et vous vous inscrivez au secrétariat.

Si le traitement nécessite une hospitalisation, vous vous inscrivez au service des Admissions (situé à la polyclinique (bat Y)) à 8h du matin. **N'oubliez pas d'amener tout ce qui est nécessaire à votre séjour (détaillé dans les documents que vous avez reçu lors de la consultation avant traitement).**

Une fois la procédure d'admission terminée, vous vous rendez à l'Unité 12 et êtes installé.e dans votre chambre par le personnel de l'unité.

Vous vous changez et mettez les vêtements avec lesquels vous êtes arrivé.e dans l'armoire de la chambre.

La suite de la préparation varie en fonction du type de traitement. Lorsque tout est prêt, le médecin nucléariste vient administrer le traitement. **A partir de cet instant, les visites ne sont plus autorisées et les contacts avec le personnel limités au minimum nécessaire.** Le médecin nucléariste vient toutefois régulièrement vous rendre visite et mesurer la radioactivité que vous émettez à la suite du traitement. Dès qu'elle est assez basse (le plus souvent, après 24h mais parfois après quelques jours), vous pouvez rentrer à la maison.

Avant de quitter l'hôpital, vous repassez par le service de médecine nucléaire pour recevoir la « **carte de sortie** », un document officiel que vous garderez auprès de votre carte d'identité pendant plusieurs jours. Vous revoyez également avec le médecin nucléariste **les consignes et précautions à suivre après votre retour chez vous.** En fonction du type de traitement et de votre métier, vous recevez éventuellement un certificat d'incapacité temporaire de travail.

APRES LE TRAITEMENT

Pour les traitements avec hospitalisation, des images sont réalisées un à quelques jours après la sortie pour voir où le produit s'est fixé. Une prise de sang est parfois effectuée le même jour. Un courrier est envoyé au spécialiste qui a demandé le traitement pour l'informer de ce qui a été fait, de la manière dont votre séjour s'est déroulé, des précautions à prendre après (et de leur durée), des ré-

sultats de l'imagerie et, éventuellement, de la date théorique du traitement suivant. Pour les traitements sans hospitalisation, il n'y a pas d'imagerie, mais un rapport du traitement et des précautions à prendre après est envoyé à votre médecin spécialiste. Une copie peut être envoyée à votre médecin traitant si vous le souhaitez.

Si vous avez des problèmes de santé pendant les premiers jours après votre retour à la maison, vous pouvez vous adresser à votre médecin traitant, au spécialiste qui a demandé le traitement, ou au médecin nucléariste. Lorsque la date de fin des précautions est passée, vous pouvez reprendre toutes vos activités normalement.

Vous revoyez ensuite votre médecin spécialiste à la date prévue avec lui. Si le traitement nécessite plusieurs séances, vous reverrez également le médecin nucléariste afin d'évaluer si vous avez bien supporté le traitement, de vérifier votre prise de sang et confirmer la date de la séance suivante.

Rappel important: si vous avez un désir de grossesse, la conception doit être reportée d'au moins 6 mois après le traitement pour éviter les risques de malformation ou de cancer du bébé, et ce quel que soit le partenaire qui a été traité. Une contraception efficace est donc indispensable pendant au moins 6 mois !

Le service de médecine nucléaire du CHU Brugmann vous remercie de votre confiance.

Si vous avez des suggestions ou des commentaires concernant ce document ou notre service, n'hésitez pas à nous les communiquer, ils nous aideront à améliorer la qualité de notre travail.

